

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 17 novembre 2025 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :
Les conseillers/conseillères : Andr  a Marcoux, Jason Nadeau, Fran  ois Par  , Olivier Lachance, Martin Par   et Myl  ne Grimard.

Formant le quorum sous la pr  sidence de Monsieur Fran  ois Par  , maire.

Est   galement pr  sente, Madame   milie Gagn  , directrice g  n  rale et greff  re-tr  sori  re.

1. OUVERTURE DE LA S  ANCE

Le maire, Fran  ois Par  , souhaite la bienvenue    tous et d  clare la s  ance ouverte.

2025-11-4865

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la s  ance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du proc  s-verbal du 1 octobre 2025
4.   tude et adoption des comptes
5. Option d'achat contrat de cr  dit-bail #58 437
6. Autorisation de signature et documents - Mairie
7. Nomination – Maire suppl  ant et substitut    la MRC
8. Nomination – Membre du comit   consultatif d'urbanisme
9. D  claration – Int  r  ts p  cuniaires des membres du conseil municipal
10. Soumission – Achat ordinateur
11. Renouvellement adh  sion FQM
12. D  mission pompier
13. Autorisation – Appel d'offre fourniture et livraison de diesel
14. Soumission – Appel d'offre 2025-11 – Collecte et transport des mati  re r  siduelles
15. Liste des taxes et comptes    recevoir au 31 octobre 2025
16. Lecture de la correspondance
 - 16.1 Programme d'aide au compostage domestique et communautaire
 - 16.2 Programme d'aide financi  re – Fonds r  gions et ruralit   (FRR Volet 2)
 - 16.3 Demande de commandite – Saint-Esprit des Pentec  t  s
 - 16.4 Demande de commandite – FADOQ
 - 16.5 Bilan incendie et premiers r  pondants
17. Voirie
 - 17.1 Suivi – Embauche responsable des travaux publics
18. Suivi des dossiers
 - 18.1 Sculptures – Sentier des mineurs
 - 18.2 Sentier des mineurs – Travaux pour programme d'aide financi  re, Fonds r  gions et ruralit  , FRR volet 3
19. Compte rendu des comit  s
20. Divers
 - 20.1 Date d'adoption du budget 2026
21. P  riode de questions
22. Lev  e de la s  ance

Il est propos   M. Jason Nadeau et r  solu    l'unanimit   des conseillers pr  sents que l'ordre du jour soit adopt   et que le point divers demeure ouvert.

Adopt  e

2025-11-4866

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 au moins 48 heures avant la tenue des présentes et les membres du conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. François Paré et résolu à l’unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1 octobre 2025 soit adopté.

Adoptée

2025-11-4867

4. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses ont été préparées;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Mme Mylène Grimard et résolu à l’unanimité d’approuver et payer un montant de 237 936,59 \$ pour pourvoir aux comptes à payer présentés, sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit.

Adoptée

2025-11-4868

5. OPTION D’ACHAT CONTRAT DE CRÉDIT BAIL # 58 437

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a conclu un contrat de location crédit-bail auprès de la Banque Royale du Canada pour le camion de déneigement Western Star 2021;

ATTENDU QUE l’option d’achat vient à échéance le 24 décembre 2025 pour un montant de 178 579\$ (tx en sus)

ATTENDU QUE trois options sont offertes à la municipalité, soit :

- a) lever l’option d’achat en payant le montant de 178 579,00 \$ plus taxes afin d’obtenir les titres de propriété;
- b) donner le camion en échange contre un nouvel achat d’un montant minimal équivalent;
- c) renouveler le contrat de location pour une période additionnelle maximale de cinq (5) ans;

Il est proposé par M. François Paré, conseiller
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus choisi l’option a), soit celle de lever l’option d’achat en payant le montant de 178 579.00\$ plus taxes afin d’obtenir les titres de propriété;

QUE pour procéder audit paiement, le montant requis soit prélevé via le surplus cumulé non affecté;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus tous les documents nécessaires;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à autoriser et signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance en demeure inchangée.

Adoptée

2025-11-4869

6. AUTORISATION DE SIGNATURE ET DOCUMENTS - MAIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus doit maintenir à jour la liste des signataires autorisés auprès des institutions bancaires et pour tout document officiel, conformément aux changements survenus à la suite des élections municipales du 2 novembre 2025;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retirer les anciens signataires qui n'occupent plus de fonction officielle et de désigner les nouveaux élus pour assurer la continuité administrative et légale des opérations municipales;

ATTENDU QU'il est opportun de confirmer les pouvoirs du maire en matière de signature et d'approbation des documents liés à sa fonction;

Il est proposé par Mme Andréa Marcoux
Et résolu unanimement

D'AUTORISER M. François Paré, maire, à signer et approuver tout document, contrat, correspondance, formulaire, avis, autorisation, entente, protocole ou opération relevant de la fonction de maire, quelle qu'en soit la nature, pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

D'AJOUTER M. François Paré, maire, à titre de signataire autorisé auprès des institutions financières, ainsi qu'auprès de tout autre organisme, fournisseur ou partenaire gouvernemental avec lequel la Municipalité entretient des relations officielles;

DE RETIRER M. Guy Roy à titre de signataire autorisé, considérant qu'il n'occupe plus la fonction de maire;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, soit mandatée pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise à jour des signataires auprès des institutions concernées.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à autoriser et signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance en demeure inchangée.

Adoptée

2025-11-4870

7. AUTORISATION – MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC

ATTENDU QUE l'article 116 du code municipal du Québec prévoit que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

ATTENDU QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

Il est proposé par M. Martin Paré
Et résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus nomme :

- Olivier Lachance à titre de maire suppléant pour la durée de son mandat d'élus municipaux, soit 4 ans;
- Olivier Lachance à titre de substitut au conseil de la MRC des Appalaches.

Adoptée

2025-11-4871

8. NOMINATION – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE selon le règlement du comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, 2 citoyens et 1 membre du conseil municipal doivent y siéger;

ATTENDU QUE ce comité doit donner des recommandations selon le règlement sur les dérogations mineures et que ce règlement permet de déroger à toutes les normes du règlement de zonage et de lotissement sauf pour les zones soumises à des contraintes de sécurité publique et environnementale;

Il est proposé par M. Olivier Lachance
Et résolu unanimement

QUE soit nommé, comme élu municipaux, M. Martin Paré à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et que soit nommé à titre de substitut, M. Jason Nadeau;

QUE M. Jean Vachon et M. Marcel Gagné demeure, tel qu'ils le soient présentement les 2 citoyens siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

2025-11-4872

9. DÉCLARATION – INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires. Cette déclaration est obligatoire en vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections est référendums dans les municipalités.

La directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie des documents relatifs à la déclaration pécuniaires des membres du conseil municipal.

La déclaration annuelle des intérêts pécuniaires de tous les conseillers(ère) a été complétée et est déposée au conseil pour l'année 2025.

2025-11-4873 10. SOUMISSION – ACHAT ORDINATEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus utilise actuellement l'ordinateur principal à titre de serveur pour ses opérations informatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur spécifiquement destiné à remplir la fonction de serveur, afin d'assurer une meilleure stabilité, sécurité et performance des systèmes municipaux;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- LOJIK informatique, au montant de 1 485.02\$ (taxes en sus);
- Lunik Intelligence technologique, au montant de 1 732.60\$ (taxes en sus);

Il est proposé par Mme Mylène Grimard
Et résolu unanimement

D'ACCEPTER la soumission de LOJIK informatique au montant de 1 485.02\$ tx en sus, pour l'achat d'un ordinateur destiné à servir de serveur;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat de l'équipement auprès de LOJIK informatique et à effectuer tout paiement requis à même le budget courant 2025.

Adoptée

2025-11-4874 11. RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a reçu via courriel le renouvellement pour l'adhésion de la FQM pour l'année 2026;

Il est proposé par M. Jason Nadeau
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus procède au renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2026 au montant de 1129.59\$ tx en sus.

Adoptée

2025-11-4875 12. DÉMISSION POMPIER

ATTENDU QUE M. Jeffrey Lemay occupait un poste de pompier au sein du Service de sécurité incendie East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus;

ATTENDU QUE ce dernier avait été embauché le 17 août 2020, conformément à la résolution n° 2020-09-3850;

ATTENDU QUE M. Lemay a remis sa démission le 3 octobre, transmise par message texte au directeur du service incendie, M. Jean Gagnon;

ATTENDU QUE M. Lemay ne travaille plus dans le secteur et réside maintenant ailleurs, rendant impossible sa disponibilité au sein du service incendie intermunicipal;

Il est proposé par M. François Paré, conseiller

Et résolu unanimement

D’ACCEPTER la démission de M. Jeffrey Lemay du poste de pompier au sein du Service de sécurité incendie East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus, à compter du 3 octobre 2025;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M. Jean Gagnon, directeur du Service de sécurité incendie East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus.

Adoptée

2025-11-4876

13. AUTORISATION APPEL D’OFFRE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIESEL

ATTENDU QUE chaque année la municipalité procède sur invitation à un appel d’offre pour la fourniture et la livraison de diesel;

ATTENDU QUE

Il est proposé par M. Martin Paré
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d’offre sur invitation pour la fourniture et la livraison de diesel pour l’année 2026.

Adoptée

2025-11-4877

14. SOUMISSION – APPEL D’OFFRE 2025-11 – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le contrat actuel pour la collecte et le transport des matières résiduelles de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer la continuité de ce service essentiel pour les années suivantes ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a préparé et lancé un appel d’offres sur invitation numéro 2025-11 pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, ainsi que pour la collecte annuelle des gros rebuts, conformément à l’autorisation du conseil municipal;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être déposées au bureau municipal au plus tard le 10 novembre 2025 à 10 h, pour ouverture publique à 10 h 05 le même jour, tel que stipulé dans l’avis d’invitation

ATTENDU QUE les documents d’appel d’offre prévoyaient plusieurs options de durée et de fréquence de collecte soit;

- une (1) année, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, avec collecte toutes les deux (2) semaines ou toutes les trois (3) semaines ;
- deux (2) années, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027, avec collecte toutes les deux (2) semaines ou toutes les trois (3) semaines;

2025-11-4879	16.3 DEMANDE DE COMMANDITE – SAINT-ESPRIT DES PENTES-CÔTES Une demande de commandite a été reçu concernant une activité communautaire. Il est proposé par M. Jason Nadeau Et résolu unanimement QU’un montant de 100\$ soit octroyé pour cette demande. Adoptée
2025-11-4880	16.4 DEMANDE DE COMMANDITE – FADOQ Une demande de commandite a été reçu de la part de la FADOQ; Il est proposé par Mme Andréa Marcoux Et résolu unanimement QU’un montant de 150\$ soit octroyé pour cette demande. Adoptée 16.5 BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS Le maire fait la lecture du bilan incendie et premiers répondants pour le mois de novembre.
	17. VOIRIE 17.1 SUIVI – EMBAUCHE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS Un suivi est fait concernant l’affichage du poste de responsable des travaux publics. Nous sommes toujours en processus de recrutement pour combler le poste.
	18. SUIVI DES DOSSIERS 18.1 SCULPTURES – SENTIER DES MINEURS ATTENDU QUE la municipalité avait mandaté M. Marcel Lafleur pour la restauration des sculptures au sentier des mineurs; ATTENDU QUE le travail est maintenant terminé par M. Lafleur et que ce travail décompte un total de 84h et totalise un montant de 2 265.31\$ incluant temps et fourniture. 18.2 SENTIERS DES MINEURS – TRAVAUX POUR PROGAMME D’AIDE FINANCIÈRE, FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, FRR VOLET 3 Un suivi est fait par M. François Paré, conseiller, pour les travaux à venir au sentier des mineurs. Une soumission a été reçu de centre de jardin et travaux Pamaka pour une suite de travaux a effectué sur certains sentiers. La soumission est au montant de 6 960.00\$, tx en sus.

19. COMPTE RENDU DES COMITÉS

Aucun compte rendu n’est fait

20. DIVERS

20.1 DATE D’ADOPTION DU BUDGET 2026

L’adoption du budget 2026 sera effectué lors d’une séance extraordinaire qui aura lieu le mardi 16 décembre 2025 à 19h.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l’opportunité de poser leurs questions.

Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2025-11-4881

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. François Paré, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

(Signé)
François Paré
Maire

(Signé)
Émilie Gagné
Directrice générale et greffière
trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d’acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2025-11-4867, 4868, 4873, 4874, 4879 et 4880.

« Je, François Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».